

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20200720-04DCC



EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juillet 2020
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x			L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
					F. DUBOIS		x		
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation :13/07/2020

Affichage de la convocation :15/07/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15
Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY
Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL
Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – Désignation des représentants de la Communauté de communes au Comité de jumelage Veyle-Straubenhardt

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L5211-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12 janvier 1999 actant l'adhésion de la Communauté de communes au Comité de jumelage du canton de PONT-DE-VEYLE,

Considérant que l'association « Comité de jumelage du canton de Pont-de-Veyle » a pour but de favoriser dans le cadre de la construction de l'Europe, les échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux, avec STRAUBENHARDT et d'organiser ou de favoriser l'organisation des rencontres, visites ou séjour des délégations de STRAUBENHARDT et qu'elle participe ou soutient toute action entreprise dans le sens de l'unification de l'Europe et du rapprochement entre les peuples ;

Considérant qu'il est prévu dans les statuts de cette association que la Communauté de communes dispose de membres de droit au sein du Conseil d'administration à savoir le Président de la Communauté de communes et les membres désignés par le Conseil communautaire ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Communauté de communes au sein du comité de jumelage Veyle-Straubenhardt ;

Considérant que les candidatures suivantes ont été présentées :

Annick GREMY
Jean-Philippe LHÔTELAIS
Guy DUPUIT

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Annick GREMY, Jean-Philippe LHÔTELAIS et Guy DUPUIT pour siéger avec le Président de la Communauté de communes au Conseil d'administration de l'association du Comité du Jumelage Veyle-Straubenhardt ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et entreprendre toutes démarches à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 24 JUIL. 2020

Transmis en Préfecture le : 24 JUIL. 2020